

Rapport "Martin Océan" "

Une permission de 30 jours est accordée au matelot Joret Sergis  
n° 57 SP pour le rendre à Saint Pierre et Miquelon

Le matelot Joret déclare avoir les ressources nécessaires pour effectuer le voyage.

Départ du bord le 11 Janvier 1919  
Retour à bord le

Intendant  
leur passage

Intendant AMSC  
en attendant départ



Bord le 11 Janvier 1919  
L'Intendant  
Brick

*Vu à l'arrivée  
Bordeaux le 13/1/19*

LE CHEF DU SERVICE DE L'INTENDANCE MARITIME  
*Dart*



*En substance a. Mr. B.C. le  
13 janvier avant le dîner et jusqu'au  
départ pour New York.*

*N° 13 Janvier 1919*

*pour quatre jours*  
COMMANDEMENT DE LA MARINE  
BORDEAUX

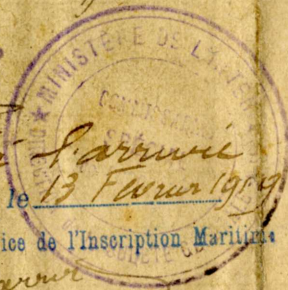


VU, embarqué à BORDEAUX

pour se rendre à *St Pierre et Miquelon*  
*17.1.1919*

Spécial du Port,

*Vu à l'arrivée  
Bordeaux, le 13 Janvier 1919  
Service de l'Inscription Maritime*



*Mandaté la somme de Cinq  
vingt et onze francs, 20 c.  
p. frais de portage de Bordeaux  
à New York.*

BORDEAUX le 18 janvier 1919



LE CHEF DU SERVICE DE L'INTENDANCE MARITIME

*Muet*

